

Informations inscriptions 2011

Le conservatoire de musique, danse et art dramatique du département des Alpes de Haute Provence fera sa rentrée scolaire le lundi 12 septembre 2011.

Cette année, les inscriptions se dérouleront comme l'année précédente en deux étapes :

I – **Pré inscriptions** : A compter du 25 mai 2011, un formulaire vous sera remis à l'accueil. Il devra être rendu au plus tard le **24 juin 2011**. Les nouveaux élèves seront inscrits à l'accueil sur une liste d'attente.

Après un entretien avec le directeur, les nouveaux élèves seront accueillis en fonction des places disponibles.

Les mineurs domiciliés sur le département ainsi que les élèves déjà inscrits en classe d'éveil, sont prioritaires.

II – **Inscriptions** : Les lundi 5, mardi 6 et mercredi 7 septembre 2011 entre 14 heures et 19 heures.

Une fois inscrits et afin de choisir un horaire de cours pour l'année, les élèves sont invités à rencontrer les professeurs de la discipline choisie aux jours et heures affichés au conservatoire.

Pièces à fournir :

- ✓ **Photocopie** d'un justificatif de domicile pour les élèves habitants dans le département des Alpes de Haute Provence (quittance EDF, Télécom, Saur,.....).
- ✓ **Photocopie** du dernier avis d'imposition ou non-imposition (année 2010).
- ✓ Deux photos d'identité récentes de l'élève.
- ✓ Quatre enveloppes libellées affranchies au tarif en vigueur (par famille).
- ✓ Pour les élèves mineurs, copie des cartes d'identité en cours de validité des deux parents ou photocopies du livret de famille.

- ✓ Pour les élèves inscrits en danse classique, jazz ou traditionnelle, un certificat médical attestant de l'aptitude de l'élève à pratiquer cette discipline est obligatoire ainsi qu'une tenue adaptée au style pratiqué. Se renseigner auprès des professeurs.

Cotisation :

Les élèves doivent s'acquitter de leur cotisation annuelle dès leur inscription à l'accueil.

- **Pour les anciens**, le règlement peut s'effectuer dès le 25 mai, dans sa totalité ou en trois versements, **en chèque(s)** à l'ordre du trésor public. Les échéances prévues sont dans ce cas, fin juin - début septembre - fin novembre.

- **Pour les nouveaux**, le règlement sera demandé dès la confirmation de leur inscription au conservatoire en septembre, dans sa totalité ou en trois versements.

L'équipe administrative se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

